



Mixité sociale : Pap Ndiaye attend « un engagement » des écoles privées

Le ministre de l'Éducation nationale travaille avec l'enseignement privé sous contrat, essentiellement les établissements catholiques, pour aller vers davantage de mixité sociale et scolaire. S'il affirme écarter l'idée des « quotas », il annonce néanmoins la préparation d'un protocole avec des « objectifs chiffrés progressifs ». Les derniers accords avec l'État remontent à 1992. **PAGE 9**

SOCIÉTÉ

Mixité sociale à l'école : « Il y aura bien des objectifs chiffrés » pour le privé

Pap Ndiaye précise les enjeux de l'accord avec l'enseignement catholique. Et revient sur le harcèlement, le bac...

PROPOS RECUEILLIS PAR
AUDE BARIÉTY @AudeBariety
 ET **CAROLINE BEYER**
 @BeyerCaroline

PRÈS d'un an après sa nomination surprise à la tête du ministère de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye fait le point sur ses dossiers du moment, de ses récentes annonces sur le harcèlement scolaire à son chantier en cours sur la mixité sociale.

LE FIGARO. - Les annonces sur la mixité sociale sont très attendues.

Pourquoi tardent-elles à venir ?
 Pap NDIAYE. - J'avais prévu de les faire à la mi-mars. Nous avons repoussé, en raison de l'actualité retraits et du gros sujet de la revalorisation des enseignants qui sera détaillée la semaine prochaine. Viendra ensuite la mixité. Nous sommes dans les starting-blocks. Nous voulons agir sur le public, qui scolarise la grande masse des élèves (80 %) et où les contrastes sociaux sont extrêmement forts. Il suffit de voir ce qui se passe à Paris et dans d'autres villes, parfois

inattendues. À l'échelle du pays, c'est sur le public que nous avons les marges de manœuvre les plus importantes. En parallèle, nous travaillons avec l'enseignement privé sous contrat, notamment avec le secrétariat à l'enseignement catholique, qui représente l'immense majorité du sous contrat. L'État finance les trois quarts du budget de ces établissements. Nous attendons donc de leur part un engagement pour aller vers davantage de mixité sociale et scolaire, particulièrement





dans les grandes villes, où l'évitement scolaire est maximal.

Le secrétariat général de l'enseignement catholique a prévenu qu'il y avait deux lignes rouges à ne pas franchir : l'entrée dans la sectorisation et une politique de quotas. Quel « engagement » attendez-vous de sa part ?

Il ne doit pas s'agir d'un vague engagement, mais d'un engagement avec des pourcentages. Le terme de quota est un peu rigide. Dans le protocole élaboré avec l'enseignement catholique, il y aura bien des objectifs chiffrés progressifs. Ce protocole est pratiquement prêt. Il me paraissait important d'inclure le privé sous contrat dans cette politique. Il n'y a pas eu d'accord avec l'État depuis 1992, année de signature des accords Lang-Cloupet. Mais les questions de mixité ne sauraient se réduire à un face-à-face entre le public et le privé.

Vous avez annoncé mardi des avancées en matière de lutte contre le harcèlement, notamment le possible changement d'école d'un élève harceleur. Qui va décider ?

Changer un enfant d'école suppose l'accord du maire de la commune. Je précise cependant que ce ne sera pas le maire qui décidera de ce transfert, mais le directeur académique. Aujourd'hui, dans le premier degré, il n'existe pas de conseil de discipline, donc pas de procédure qui permette, indépendamment de la volonté des parents, de déplacer un élève, en l'occurrence un enfant harceleur. Le nouveau dispositif, qui partage les objectifs de la proposition de loi déposée par la sénatrice Marie Mercier, interviendrait à l'issue d'une longue procédure, et seulement si la situation est inextricable et fait peser un danger imminent. La première étape, c'est d'essayer de régler la situation au sein de l'école. Si cela ne marche pas, on fait intervenir la direction académique, éventuellement des

psychologues. Et si, au bout de ces deux grandes étapes, la situation est bloquée, alors on peut envisager le changement d'école de l'élève harceleur. Aujourd'hui, c'est plutôt l'élève harcelé que les parents finissent par retirer. Ce n'est pas acceptable ! Ces derniers temps, nous avons dû faire face à des situations de harcèlement, parfois catastrophiques, qui se sont accumulées. Nous avons le sentiment qu'il faut agir.

Avec des épreuves de spécialité du bac organisées en mars, chefs d'établissement et professeurs constatent un manque d'assiduité des élèves de terminale au troisième trimestre. Voulez-vous faire évoluer la situation ?

Le choix du passage de ces épreuves en mars n'est pas le fruit du hasard. Il est fait pour que les notes puissent être prises en compte dans Parcoursup qui, jusqu'à présent, ne prenait en compte que le contrôle continu. J'entends qu'on aurait un sujet de démobilisation des élèves au troisième trimestre, une fois ces épreuves passées. Mais cette possible démotivation doit être contrebalancée par le passage en juin du grand oral, qui est basé sur les spécialités. Et dans la phase complémentaire de Parcoursup, si l'élève doit faire de nouvelles candidatures, on prend en compte ce qui aura été fait au troisième trimestre. Les élèves qui ne viennent plus, en se disant « je suis tranquille », font un mauvais calcul s'ils pensent que leur travail et leur assiduité n'auront aucune incidence sur leur bulletin scolaire et sur la phase complémentaire de Parcoursup. Et je rappelle que la présence en cours est obligatoire, à tout moment de l'année !

Les annonces sur le service national universel (SNU) se font attendre. Va-t-on vers une généralisation du dispositif sur le temps scolaire ?

Toutes les hypothèses sont sur la table. Le président de la République choisira le bon moment pour

annoncer celle qui sera finalement retenue. S'il y a généralisation, cela se ferait nécessairement sur le temps scolaire parce qu'on ne peut pas faire participer au SNU l'ensemble d'une classe d'âge sur le temps des vacances. J'insiste cependant très fortement sur le fait qu'il est extrêmement prématuré de penser qu'une hypothèse plutôt que l'autre serait en première ligne.

En début de semaine, le Sénat a adopté la proposition de loi du sénateur Max Brisson sur l'école, mais s'est opposé au port de l'uniforme à l'école. Qu'en pensez-vous ?

Je m'en réjouis. Ce vote est un signal important. Si le Sénat, majoritairement à droite, a rejeté cet article, cela veut dire quelque chose.

Selon le JDD, vous étiez convié mercredi soir, à un dîner du « club des invisibles », en compagnie des ministres de la Santé et de la Transition écologique...

Pas du tout. J'ai dîné avec mes enfants. J'ai appris cela dans la presse. Cela dit, je déjeune ou dîne très souvent avec des ministres pour échanger sur nos sujets communs.

Pensez-vous être un ministre invisible ?

Absolument pas. J'invite quiconque à me suivre dans mes déplacements dans les écoles, les collèges, les lycées. La communauté éducative me connaît. Il est vrai que je ne passe pas mon temps à tweeter. Je reste le plus possible sur le champ de l'éducation et je commente assez peu l'actualité politique.

Vous êtes un homme de gauche.

En tant que chercheur, vous revendiquez la « nuance ». Au sein du gouvernement, en ce deuxième quinquennat Macron, êtes-vous en phase avec vos valeurs ?

Je suis un grand défenseur de la pondération. Il est vrai que la période politique n'est pas propice à



cela. Raison de plus pour défendre des points de vue nuancés. Dans la majorité présidentielle, il est important que des sensibilités de gauche et sociales-démocrates soient présentes et représentées. Le président de la République et la première ministre y tiennent. De ce point de vue là, je suis très à l'aise. Je passe beaucoup de temps à échanger avec des élus de gauche, mais aussi de droite, avec lesquels je peux très bien m'entendre. Je suis sûrement plus complexe que l'on a pu le penser. Je gagne à être connu! ■



« Nous voulons agir sur le public, qui scolarise la grande masse des élèves (80%) et où les contrastes sociaux sont extrêmement forts », explique le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye. SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO